

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10	11

Séance du 24 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars à DIX-HUIT heures TRENTE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, HEBRARD Valérie, TROIN Katia, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, GARRON Patrice, GRADASSI Colette, MORDELET Pierre,

Absents représentés : BASCOUL André (à GARRON Patrice)

Absents excusés non représentés :

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

15/03/2023

Objet de la délibération

Délibération n°17/2023 : **AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2022**

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 27 008,06 €

- un déficit d'exploitation de : 0,00 €

Le Conseil Municipal après avoir constaté le résultat de clôture de l'exercice 2022, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 50 373,48 €

dont

B Plus-values nettes de cession d'éléments 0,00 €

C Résultats antérieurs de l'exercice -23 365,42 €

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

D Résultat à affecter : D = A + C (1) 27 008,06 €

(si D est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)

Solde d'exécution de la section d'investissement

E Solde d'exécution cumulé d'investissement -74 763,49 €

F Solde des restes à réaliser d'investissement 0,00 €

Besoin de financement = E + F -74 763,49 €

AFFECTATION (2) = D 27 008,06 €

1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des 0,00 €

plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du B)

2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)

3) Report en exploitation R 002 27 008,06 €

Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité

de rattachement (D 672) :

DEFICIT REPORTE D 002 (3)

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET